

Politique - achat d'équipement pour un service de garde

Dans les cas où un service de garde requiert de l'équipement spécialisé pour un enfant ayant des besoins particuliers, les conditions suivantes s'appliquent :

1. L'article demandé doit être destiné à un enfant dont les besoins particuliers ont été reconnus et qui reçoit des services du SIJE.
2. L'équipement peut ultérieurement être réutilisé par d'autres enfants et services de garde à l'avenir.
3. L'équipement devient la propriété du SIJE.

Procédure pour l'achat d'équipement pour un service de garde

1. Le service de garde présente une demande écrite au SIJE avec la description de l'équipement requis et le coût estimatif.
2. Le financement est accordé selon le principe premier arrivé, premier servi, sous réserve des fonds disponibles.
3. Une fois l'article acheté, la secrétaire du SIJE appose une marque d'identification sur l'article et l'ajoute à la liste de l'équipement dans le logiciel Resource Mate.

* Prière de noter que les adaptations ou modifications permanentes de locaux/bâtiments ne sont pas remboursables.